

## Comment les clients du cabinet téléchargent le logiciel ?

De par votre abonnement au logiciel RCA Note de Frais et votre adhésion à la *Convention de diffusion des logiciels «Entreprise»*, vous pouvez diffuser le logiciel Note de Frais sur l'ensemble de vos clients. 2 solutions pour cela :

### 1ère solution : Courrier, mail.

Vous transmettez le lien de téléchargement ci-dessous à vos clients :

[www.rca.fr/ep/dossierndf/Install\\_NoteDeFrais.exe](http://www.rca.fr/ep/dossierndf/Install_NoteDeFrais.exe)

Pour rappel, RCA vous fournit lors de votre commande une matrice avec vos codes à envoyer à votre client. Cette matrice contient ce lien.

### 2nde solution : Un lien sur votre site Internet (ou Intranet)

Vous faites alors pointer ce lien vers [www.rca.fr/ep/dossierndf/Install\\_NoteDeFrais.exe](http://www.rca.fr/ep/dossierndf/Install_NoteDeFrais.exe), l'opération est totalement transparente pour vos clients.

### Qu'en est-il des mises à jour ?

*Quelle que soit la solution retenue, les mises à jour automatiques continueront à fonctionner en lien vers notre site Internet. Vos clients bénéficieront toujours des dernières versions.*



**N'hésitez pas à nous contacter**

**02 40 95 87 30**

**[www.rca.fr](http://www.rca.fr)**